

GOLF DE LA NIVELLE
38° Grand Prix de La Nivelles – 7 au 9 Avril 2023



REGLES LOCALES

Les Règles Locales Permanentes de la FFGolf 2023 s'appliquent.

Les Règles Locales suivantes sont **spécifiques** du *parcours* de La Nivelles

BUNKERS – R.12

Les lèvres des « *bunkers* » font partie de la « *zone générale* » et sont considérées comme engazonnées, non tondues à hauteur de fairway. Un dégagement selon la **R.16.3b** sera autorisé pour une **balle « enfoncée » dans une lèvre de bunker.**

CONDITIONS ANORMALES DU PARCOURS – R. 16.1

Sont des « *obstructions inamovibles* », et donnent droit à un dégagement sans pénalité :

- Les chemins **goudronnés ou bétonnés**
- L'ensemble « arbre **avec** tuteur »
- Au trou n° 4, en avant-green à Droite, le drain
- Au green du trou n°4, les zones de terre dénudées
- Les ornières bordant le chemin bétonné entre les trous 6 et 7
- Au trou n° 11, à hauteur du 135m de Droite, les zones gravillonnées dans le rough
- Au trou n° 15, la zone en réparation récemment engazonnée à Gauche du green. **Le jeu y est interdit.** Le dégagement est obligatoire selon la R. 16.1

ELEMENTS PARTIE INTEGRANTE

Sont « *éléments partie intégrante* » du « *parcours* », et ne donnent pas droit à un dégagement :

- Les chemins autres que goudronnés ou bétonnés
- Les seuls rondins de protection à la base de certains troncs
- Les grillages protégeant le départ blanc du trou n° 18

OBSTRUCTION INAMOVIBLE TEMPORAIRE (OIT)

Trou n° 5 : Pour une balle reposant dans la zone générale, lorsque le grillage protégeant le départ du 6 interfère directement avec sa « *ligne de jeu* », le joueur peut en **option additionnelle** dropper une balle sans pénalité dans la **Dropping Zone** à Gauche du grillage.

ZONES A PENALITE – R. 17

Trou n° 5 & 6 : Les « *Zones à Pénalité* » sont délimitées en jaune.

Trou n° 8 : La zone à pénalité est délimitée en rouge. Nouveauté 2023 : **le jeu n'y est plus interdit.** Les joueurs désirant jouer la balle dans la zone à pénalité, sont toutefois invités à la plus grande prudence

Temps de jeu : Le Comité a établi un temps de jeu limite à **4h22**.
Le recording se fait au secrétariat en présence des 3 joueurs/ses.

Pénalité pour infraction à une règle locale : *pénalité générale*

Golf de La Nivelles : **05 59 47 18 99**